

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF19

présenté par
M. Lauzzana, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À l'alinéa 1, après la mention :

« I. – »,

insérer la mention :

« A. – ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 4, substituer à la mention :

« II. – »

la mention :

« B. – ».

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 5, substituer à la mention :

« III. – »

la mention :

« II. – ».

IV. – En conséquence, au début de l'alinéa 6, substituer à la mention :

« IV. – »

la mention :

« III. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.